



Maître d'Ouvrage :

# Ville de Champhol

15 rue de la Mairie  
28300 CHAMPHOL

## Marché Public de Prestations de service

**Entretien et dépannage des installations de chauffage, de la climatisation et des CTA (centrales de traitement d'air).**

Marché passé selon une procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique.

## **DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

### **➤ Règlement de consultation (RC)**

**Date limite de remise des offres : le jeudi 25 avril 2019 à 12h00**

**Personne habilitée à donner les renseignements : le Maître d'Ouvrage désigné ci-dessus**

**Ordonnateur : Monsieur Christian GIGON – Maire de la ville de CHAMPHOL**

**Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier Principal de Chartres Métropole**

**Adresse : 8 impasse du Quercy – 28115 LUCE CEDEX**

## **Article 1 : Pouvoir adjudicateur**

La Ville de Champhol, dénommée ci-après pouvoir adjudicateur, sise 15 rue de la Mairie 28300 CHAMPHOL est représentée par M. Christian GIGON, Maire.  
Téléphone 02 37 21 61 65  
courriel : mairie.champhol@wanadoo.fr

## **Article 2 : Objet du marché**

La présente consultation a pour objet l'entretien et le dépannage des installations de chauffage, de la climatisation et des CTA.

## **Article 3 : Procédure et forme du marché**

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

## **Article 4 : Durée du marché**

Le marché est conclu pour une durée de 2 ans à compter de la date de notification du marché, éventuellement reconductible expressément deux fois une année.

## **Article 5 : Pièces à remettre à l'appui de l'offre**

La proposition du candidat comporte les documents suivants :

### **a) Documents administratifs et de capacité**

Le candidat joindra les renseignements énumérés ci-dessous relatifs aux capacités professionnelles, techniques et financières :

- La lettre de candidature (DC1) datée et signée
- La déclaration du candidat (DC2) datée et signée

Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

- En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire
- Un dossier de capacité technique comprenant références, compétences et moyens de l'entreprise

### **b) Documents relatifs à l'offre**

- l'acte d'engagement signé par une personne habilitée de la Société ;
- le bordereau de prix complété, daté et signé,
- le Cahier des Clauses Particulières daté et signé,
- le mémoire technique de présentation de l'offre précisant notamment le détail des prestations, la fréquence des visites, les délais d'intervention...
- Un RIB (IBAN)
- l'attestation de visite

## **Article 6 : Critères de jugement des offres**

Les offres des candidats seront jugées selon les critères suivants, classés et pondérés par ordre décroissant :

**1- Le mémoire technique (coefficient 3)**

**2- Le prix (coefficient 2)**

## **Article 7 : Modalités de remise des offres**

Les entreprises intéressées doivent télécharger le dossier de consultation sur le site internet de la commune de Champhol [www.ville-champhol.fr](http://www.ville-champhol.fr) ou <https://marches.agglo-chartres.fr>

Les offres seront à déposer sur <https://marches.agglo-chartres.fr>

La date limite de réception des offres est fixée au jeudi 25 avril 2019 à 12h00.

## **Article 8 : visite**

Une **visite des lieux est obligatoire** pour les candidats ayant retiré un dossier de consultation.

Une attestation sera délivrée lors de la visite, elle devra être jointe lors de la remise de l'offre. Ce document étant contractuel, à défaut de présentation, l'offre du candidat sera pénalisée.

Les candidats devront prendre rendez-vous avec les Services techniques municipaux au 02.37.36.29.73.

## **Article 9 : Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **Article 10 : Règlement des prestations**

Paiement à 30 jours

## **Article 11 : Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Ville auprès de :

- correspondant administratif : Mairie de Champhol – 02 37 21 61 65
- correspondant technique: Services Techniques – 02 37 36 29 73